



# BULLETIN

## TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

*International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

### À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA SERVICES TECHNIQUES D'AIR CANADA

#### DISCUSSIONS SUR L'ATTÉNUATION DES MISES À PIED

Chers confrères,  
Chères consœurs,

Les représentants du District 140 et les présidents des comités d'atelier de l'exploitation technique ont à nouveau rencontré les dirigeants d'Air Canada et d'Aveos les 23 et 24 février 2010 afin de discuter de l'atténuation des mises à pied.

Durant ces rencontres, les parties ont mis la touche finale aux documents requis aux programmes d'atténuation des mises à pied qui suivent, sur lesquels une entente est intervenue :

- 1) Programme spécial de congé sans solde volontaire
- 2) Programme de congé autofinancé (PCA)
- 3) Réserve d'heures de 100 heures tel que stipulé au protocole d'accord n° 27
- 4) Programme d'achat de congés
- 5) Programme spécial de réserve d'heures volontaire

Les formulaires de demande en ligne pour les programmes d'atténuation des mises à pied ayant fait l'objet d'une entente sont disponibles sur le **Portail Aéronet d'Air Canada ► Mes RH ► AIMTA**. Afin de vous rafraîchir la mémoire, les membres intéressés par ces programmes doivent envoyer une copie de leur formulaire de demande à leur comité d'atelier soit par télécopieur ou par courriel.

Les parties se sont également entendues sur un processus d'évincement hâtif sur papier sans toutefois que les dates des mises à pied soient modifiées. Ce processus permettra à nos membres d'avoir plus de temps pour se préparer et au comité d'atelier pour mettre en œuvre les programmes d'atténuation des mises à pied. De plus, les deux compagnies ont accepté de créer des centres de ressources dans les escales visées par les mises à pied.

Les dirigeants d'Air Canada ont informé le syndicat qu'ils accepteraient de participer au programme gouvernemental de travail partagé qu'à la seule condition que le syndicat accepte de se retirer des programmes d'atténuation ayant fait l'objet d'une entente entre les parties. Cette tactique de négociation contraire à l'éthique n'a été utilisée que parce que la compagnie n'est pas prête à administrer le programme de travail partagé de l'assurance-emploi (AE).

Le syndicat a également été avisé par les dirigeants d'Air Canada qu'ils accepteraient un programme de départ volontaire (PDV) n'entraînant pas de coûts. Toutefois, ils ont demandé que le syndicat fasse des concessions au niveau de la convention collective et accepte une entente qui violerait les principes d'ancienneté. Votre syndicat a fait une contre-proposition sur un PDV n'entraînant pas de coûts qui serait conforme aux principes d'ancienneté tout en faisant une concession au niveau du processus d'évincement qui a été rejetée par Air Canada.

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)

Page 2

1<sup>er</sup> mars 2010

Discussions sur l'atténuation des mises à pied

---

Tel que mentionné dans des bulletins précédents, votre syndicat a informé les deux compagnies que la sous-traitance de tout travail de l'unité de négociation ne serait pas tolérée alors que nos membres sont sans emploi en raison de leurs décisions d'affaires. Par conséquent, nous les avons avisés que nous allons faire appel à un arbitre afin que de précédentes décisions arbitrales soient éclaircies et renforcées dans le but d'obtenir un protocole de sous-traitance qui protégerait le travail de l'unité de négociation, de même que nos emplois. Les deux parties ont fortement manifesté leur réticence à faire appel à un arbitre extérieur.

De plus, votre syndicat procédera également à un arbitrage relativement à la sous-traitance de la vérification de la révision générale de Canadian North, des rideaux à Airbase, du travail de catégorie 23 à Black & MacDonald, de la décimation de la catégorie des essais non destructifs et du travail de la catégorie 13 effectué par la catégorie 14.

Vos représentants syndicaux consultent présentement les représentants du gouvernement suite à la tactique de négociation contraire à l'éthique et leur décision de rejeter en bloc le programme gouvernemental de travail partagé de l'assurance-emploi.

L'AIMTA vous est reconnaissante de votre soutien constant et vous communiquera toute information à mesure qu'elle nous parviendra.

Syndicalement,



Fred Hospes

Directeur adjoint régional – Région de l'Ouest

FH:ih



**BULLETIN N° 017 – ÉMIS LE 1<sup>ER</sup> MARS 2010**  
**VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**